



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/47
24 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 116 et 40 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.69

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1, 4, 5 et 7 du projet de résolution A/51/L.69, l'Assemblée générale :

a) Accueillerait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) (A/51/828) ;

b) Inviterait les deux parties à continuer de s'acquitter intégralement des engagements qu'elles ont pris dans l'Accord général relatif aux droits de l'homme (A/48/928-S/1994/448, annexe I) et dans les autres accords qui sont entrés en vigueur au moment de la signature de l'Accord sur une paix ferme et durable (A/51/796-S/1997/114, annexe II) ;

c) Déciderait d'autoriser la reconduction du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala, qui s'appellerait désormais Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 1998, afin qu'elle puisse mener à bien la vérification internationale de la mise en oeuvre des accords de paix conformément aux recommandations du Secrétaire général ;

d) Prierait le Secrétaire général de lui présenter un rapport contenant ses recommandations sur la structure et les effectifs de la Mission après le 31 mars 1998.

B. Rapport entre les demandes envisagées et le plan à moyen terme pour la période 1992-1997

2. Les demandes énoncées ci-dessus présentent un rapport avec le sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997, ainsi qu'avec le programme 2 (Opérations de maintien de la paix) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Aux termes du projet de résolution A/51/L.69, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) serait reconduit pour une nouvelle période d'un an, conformément à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général (A/51/828). Comme il était indiqué dans ce rapport, l'ensemble des accords qui y étaient énumérés au paragraphe 3 représentait un schéma directeur en matière de paix, de réconciliation et de développement. Il s'agissait d'engagements détaillés portant sur les questions politiques, législatives, sociales, économiques, agraires, ethniques et militaires ainsi que sur la sécurité publique, qui ont été regroupés en un programme global à l'échelon national. L'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix (A/51/796-S/1997/114, annexe I) prévoyait en détail les modalités d'application de ces engagements et contenait un échéancier d'application entre 1997 et la fin de l'an 2000, en trois phases distinctes :

a) Une première phase de 90 jours (jusqu'au 15 avril 1997) visait notamment la mise en place de plusieurs commissions mixtes s'occupant de la démobilisation et de la réinsertion des membres de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), de la réforme des systèmes judiciaire et électoral, des droits des populations autochtones et de la modernisation du pouvoir législatif;

b) Au cours de la deuxième phase, jusqu'à la fin de l'année 1997, l'accent serait mis sur les investissements sociaux et productifs, la modernisation et la décentralisation de l'État, la réforme de l'administration publique, le développement rural, la réforme fiscale et la restructuration des systèmes de sécurité publique et de défense nationale;

c) La troisième phase prévoyait, outre la poursuite des mesures indiquées ci-dessus, la mise en oeuvre des recommandations des diverses commissions mixtes et la promotion d'une vaste réforme législative portant notamment sur le Code pénal, l'administration de la justice, le régime foncier et le caractère multiethnique, multiculturel et multilingue du Guatemala.

4. Si l'Assemblée générale décidait d'adopter le projet de résolution A/51/L.69, compte tenu des vœux exprimés par les parties dans l'Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation (A/49/61-S/1994/53, annexe), en date de janvier 1994, ainsi que dans tous les accords signés depuis, le Secrétaire général restructurerait la MINUGUA afin qu'elle vérifie l'application de tous les accords conclus par les parties concernées, le but étant de garantir cette application et de renforcer la confiance dans la consolidation de la paix. La Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala deviendrait une composante de la nouvelle Mission (MINUGUA). Celle-ci aurait notamment des fonctions de vérification, de bons offices, de conseil et d'information. Dans l'exécution de son mandat élargi, elle serait autorisée à se déplacer librement dans tout le pays et à s'installer en toute liberté n'importe où, à s'entretenir en toute liberté avec toute personne ou entité et à obtenir des informations pertinentes. Comme les parties l'ont demandé, son mandat porterait sur la même période que l'échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix, à savoir quatre ans, de 1997 à l'an 2000.

D. Structure de la nouvelle Mission

5. Les activités de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala se limitaient à la vérification de l'Accord général relatif aux droits de l'homme et des aspects relatifs aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones (A/49/882-S/1995/256, annexe). La Mission a également oeuvré au renforcement des institutions. C'est donc en fonction de ces tâches qu'elle était organisée jusqu'au 31 mars 1997. Du fait de la signature des accords de paix, ses activités seront étendues à la vérification de tous les accords signés le 29 décembre 1996.

6. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/198 du 17 décembre 1996, où elle a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur les modifications à apporter à la structure et aux effectifs de la Mission de façon qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, il a été procédé à un examen de la structure et des effectifs de la Mission.

7. Vu que le mandat politique de la Mission était limité dans le temps et présentait un caractère ponctuel, les effectifs actuels ont été financés depuis 1995 au moyen des crédits affectés au personnel temporaire. Le Secrétaire général propose de s'en tenir à ce mode de financement des postes pendant le restant de la durée du mandat de la Mission. On trouvera ci-après un exposé succinct de la nouvelle structure que le Secrétaire général a proposée de façon détaillée dans son rapport.

8. L'effectif de la MINUGUA se composerait de 129 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 199 fonctionnaires recrutés localement, auxquels s'ajouteraient 106 Volontaires des Nations Unies, 17 conseillers militaires et, au départ, 58 conseillers pour les questions de police civile. La Mission

serait dirigée par un chef qui remplirait également les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général. Comme ce dernier l'a indiqué dans son rapport, l'entrée en vigueur des accords de paix exige la création de cinq secteurs d'activité distincts, chacun étant confié à un chef (de la classe P-5) qui relèverait du chef de la Mission. Il serait créé un Bureau du Coordonnateur sur le terrain. Ce dernier serait entièrement responsable de la coordination des activités des bureaux régionaux dans tout le Guatemala. D'autre part, les bureaux assurant les services d'appui nécessaires à la Mission et au Représentant spécial du Secrétaire général ne seraient pratiquement pas modifiés. La structure de la Mission serait donc la suivante :

- a) Activités de vérification au siège de la Mission :
 - i) Droits de l'homme;
 - ii) Affaires autochtones;
 - iii) Questions socio-économiques et situation agraire;
 - iv) Renforcement du pouvoir civil;
 - v) Réinstallation et réinsertion;
 - vi) Cessez-le-feu (activité financée au moyen des contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix);
- b) Bureau du Coordonnateur sur le terrain;
- c) Services d'appui :
 - i) Bureau du porte-parole;
 - ii) Service juridique;
 - iii) Bureau de l'information;
 - iv) Bureau de l'assistance technique;
 - v) Administration.

9. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la Mission continuera d'avoir besoin d'officiers de liaison et d'observateurs de police civile, qui seront chargés des aspects militaires et policiers des accords ainsi que de la liaison avec leurs homologues guatémaltèques. Aussi a-t-on jugé qu'il conviendrait de maintenir à 17 l'effectif autorisé des officiers de liaison (y compris l'officier supérieur de liaison), mais que le nombre d'observateurs de police civile, actuellement approuvé à hauteur de 53 hommes, devrait être ramené à 38 (y compris l'observateur de police principal) à compter du 1er juillet 1997. Dans la nouvelle Mission, ces officiers soit seront affectés aux équipes régionales de vérification, soit travailleront dans des secteurs d'activités de vérification spécifiques tels que ceux visés aux paragraphes ci-après.

10. Le chef de la Mission (D-2) serait assisté par 2 spécialistes des affaires politiques (P-4) assurant la liaison, pour l'un, avec le Siège de l'ONU, la communauté diplomatique et les organismes des Nations Unies présents au Guatemala, et, pour l'autre, avec les institutions et organisations guatémaltèques; son Bureau comprendrait également 1 fonctionnaire (P-2) chargé des études et de l'analyse et de 1 autre fonctionnaire (P-2) chargé de gérer une base de données sur le respect de l'ensemble des engagements pris dans le cadre des accords de paix. L'observateur de police principal et l'officier de liaison supérieur resteront rattachés à ce bureau. Le personnel d'appui se composerait de 1 agent des services généraux et de 4 agents recrutés localement.

11. Pour chacune des activités de vérification des droits de l'homme, il y aurait 1 chef (P-5) secondé par 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 5 juristes (2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2), 2 agents des services généraux et 3 agents recrutés localement, ainsi que 2 Volontaires des Nations Unies.

12. Dans le secteur de la vérification concernant les affaires autochtones, les effectifs comprendraient 1 chef (P-5), 2 spécialistes des affaires autochtones (P-4) chargés des questions relatives au droit coutumier et des problèmes de discrimination, 2 fonctionnaires de classe P-3 (dont 1 recruté sur le plan international et 1 recruté localement) chargés de s'occuper de la participation à l'échelon local et des questions foncières et culturelles, l'appui étant assuré par 1 agent des services généraux et 5 agents recrutés localement, et 2 Volontaires des Nations Unies.

13. Dans le secteur de la vérification concernant les questions socio-économiques et la situation agraire, les effectifs nécessaires comprendraient le chef (P-5), un macro-économiste (P-4), un expert des questions liées aux sexes (P-4), un expert du droit du travail (P-3) et un expert de la réforme de l'administration publique (P-3 local). Le personnel d'appui correspondant comprendrait quatre agents locaux et deux Volontaires des Nations Unies. Il est par ailleurs prévu d'obtenir le concours des organismes et programmes des Nations Unies disposant des compétences voulues.

14. Dans le secteur de la vérification concernant le renforcement du pouvoir civil et le rôle de l'armée dans une société démocratique, les effectifs nécessaires comprendraient le chef, assisté par 4 administrateurs (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et 5 agents locaux. Un administrateur P-4 s'occuperait de la vérification de la réforme au sein des militaires. Deux fonctionnaires – 1 P-4 et 1 P-2 – seraient chargés de la réforme des institutions (appareils judiciaire et législatif, etc.). Deux officiers de liaison, deux observateurs de la police civile et 2 Volontaires des Nations Unies seront affectés à ce secteur.

15. Dans le secteur de la vérification concernant la réinstallation et l'intégration, les effectifs comprendraient le chef (P-5), 1 P-4 chargé de la liaison avec les institutions internationales et nationales responsables de la réinstallation des personnes déplacées, 1 P-3 (local) chargé des aspects juridiques du rapatriement des ex-combattants et des documents les concernant, 1 officier de liaison et 1 observateur de la police civile assisté par 3 agents locaux.

16. Le Coordonnateur sur le terrain occuperait un poste D-1. Il sera assisté par 1 administrateur P-2 chargé de l'analyse et de la synthèse des rapports provenant de la région, un agent des services généraux, 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies. Le Bureau du Coordonnateur sera responsable de toutes les activités sur le terrain effectuées par l'intermédiaire des 8 bureaux régionaux (Guatemala, Quetzaltenango, Quiché, Huehuetenango, Cobán, Petén, Sololá et Zacapa) et de 6 bureaux auxiliaires (Escuintla, San Marcos, Nebaj, Barillas, Cantabal et Poptún). De plus, il y aura 15 spécialistes des questions politiques (P-3), 9 étant chargés d'assister le Coordonnateur dans les bureaux régionaux (1 par bureau, sauf dans celui de Guatemala qui disposera de 2 spécialistes en raison du volume de travail plus élevé) et 6 étant chargés de diriger les bureaux auxiliaires. Les 14 bureaux régionaux et bureaux auxiliaires seront assistés par 10 agents des services généraux, 78 agents locaux et 96 Volontaires des Nations Unies.

17. En plus de ces bureaux, la Mission continuera d'avoir un bureau juridique comprenant 1 P-5 et 1 P-3 assistés par un agent des services généraux, un bureau du porte-parole comprenant 1 P-5 assisté par 1 agent local, et un bureau de l'assistance technique comprenant 1 P-5 et 1 P-4 assistés par un agent des services généraux et un agent local. Le Chef du Bureau de l'assistance technique (P-5) assurera la liaison entre la Mission et les donateurs intergouvernementaux et bilatéraux, et l'autre administrateur (P-4) s'occupera plus particulièrement des donateurs non gouvernementaux nationaux et internationaux.

18. Le Bureau de l'information fusionnerait avec le Groupe de promotion et d'éducation en matière de droits de l'homme afin de faciliter les activités d'information, d'éducation et de sensibilisation concernant les engagements énoncés dans les accords, les résultats des activités de vérification et leur mise en oeuvre. Ce bureau comprendra 1 chef (P-5) et 3 fonctionnaires de l'information (2 P-3 et 1 P-2) assistés par 1 agent des services généraux, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies.

19. Dans le domaine de l'administration, le même tableau d'effectifs serait maintenu (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 6 P-3). Le personnel d'appui comprendra 12 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux et 88 agents locaux. Le service continuera de fournir un appui administratif à la Mission dans les domaines concernant le personnel, les finances, les services généraux, la sécurité, les achats, les communications, les transports et le traitement électronique des données.

20. Par rapport aux postes de la Mission actuellement financés à l'aide des crédits affectés au personnel temporaire, la MINUGUA restructurée aura un tableau d'effectifs faisant apparaître une augmentation nette de 11 postes d'administrateurs recrutés sur le plan international, une réduction nette de 8 agents des services généraux et du Service mobile et une augmentation de 59 agents locaux. Vingt-deux interprètes locaux, qui travaillaient jusqu'ici à temps partiel, devront maintenant être employés à plein temps en raison de l'élargissement des activités de vérification. L'augmentation du nombre d'agents locaux s'explique également par le recrutement de 4 administrateurs sur le plan local, comme il est indiqué dans les paragraphes précédents.

E. Prévisions de dépenses pour les activités élargies de la Mission pendant la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997 et du 1er janvier au 31 mars 1998

	1er avril- 31 décembre 1997	1er janvier- 31 mars 1998
	(En dollars des États-Unis)	
Officiers de liaison	456 200	198 200
Observateurs de la police civile	1 034 200	360 900
Concours extérieurs divers	4 282 800	1 426 900
Traitements et dépenses communes de personnel	10 904 100	3 741 300
Indemnité de subsistance (missions)	2 965 700	953 100
Frais de voyage	104 500	35 000
Location et entretien des locaux	873 300	266 300
Location d'aéronefs	1 064 000	401 300
Location et entretien des véhicules	519 500	172 000
Communications	366 000	112 900
Fournitures et services divers	273 600	91 200
Fret et dépenses connexes	45 000	15 000
Information	240 000	80 000
Mobilier et matériel	162 000	54 000
	23 290 900	7 908 100
Total	23 290 900	7 908 100

21. On trouvera à l'annexe I du présent document des précisions sur la ventilation et la justification des dépenses de la MINUGUA durant la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997. On y trouvera également les prévisions de dépenses correspondantes pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1998, qui ont été calculées sur la même base que pour la période se terminant le 31 décembre 1997.

22. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/51/L.69, les ressources nécessaires pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1998 apparaîtraient dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Comme il est noté au paragraphe 1 d) ci-dessus, le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport contenant ses recommandations sur la structure et les effectifs de la Mission après le 31 mars 1998. Au stade actuel, il est prévu que les ressources mensuelles nécessaires pour le reste du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 resteraient environ au même niveau que celui du premier trimestre de 1998. Toutefois, comme il est encore trop tôt pour arrêter un chiffre global, il est prévu de revenir sur cette question durant l'automne de 1998.

F. Fonds de réserve

23. En raison du caractère extraordinaire des activités liées à la MINUGUA, le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en

/...

date du 19 décembre 1986 s'applique, comme cela a été fait en de précédentes occasions, aux dépenses correspondantes qui, partant, ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

G. Possibilité de financement

24. Aucun crédit n'a été prévu au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 pour les activités de la MINUGUA durant la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997. Les dépenses de 1997 sont estimées à 23 290 900 dollars. Les crédits accordés par l'Assemblée générale pour les activités de la Mission durant la période allant du 1er janvier 1996 au 31 mars 1997 s'élèvent au total à 32 880 300 dollars. Les dépenses durant la même période sont estimées à 30 602 400 dollars. Il serait donc possible de financer un montant de 2 277 900 dollars dans les limites de l'enveloppe budgétaire. Le montant net des ressources nécessaires pour les activités élargies de la MINUGUA durant la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997 est estimé à 21 013 000 dollars et à 7 908 200 dollars pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1998.

25. On trouvera dans le tableau ci-après des précisions sur les ouvertures de crédits nécessaires.

H. Ressources nécessaires au titre du projet de résolution A/51/L.69

26. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/51/L.69, des ressources d'un montant de 21 013 000 dollars seraient nécessaires au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Les ressources afférentes à l'exercice biennal 1998-1999 seront demandées dans le contexte des propositions du Secrétaire général concernant le budget-programme de cet exercice.

I. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

27. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/51/L.69, le Secrétaire général demanderait l'autorisation d'engager des dépenses s'élevant à 21 013 000 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Il faudrait également autoriser l'engagement de dépenses additionnels d'un montant de 1 822 600 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), ce montant étant entièrement compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

28. Le Secrétaire général a l'intention de tenir compte de tout ajustement qu'il serait nécessaire d'apporter aux crédits actuellement ouverts dans le contexte du rapport final d'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

Tableau 1

	Crédits ouverts pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 mars 1997	Ressources nécessaires pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997	Montant total des ressources nécessaires pour 1996-1997	Dépenses durant la période allant du 1er janvier 1996 au 31 mars 1997	Engagements autorisés pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997
Officiers de liaison	744,3	456,2	1 243,3	787,1	499,0
Observateurs de la police civile	2 253,4	1 034,2	3 173,5	2 139,3	920,1
Concours extérieurs divers	7 116,5	4 282,8	9 629,4	5 346,6	2 512,9
Traitements et dépenses communes de personnel	13 122,8	10 904,1	23 729,8	12 825,7	10 607,0
Indemnité de subsistance (missions)	4 622,8	2 965,7	7 138,1	4 172,4	2 515,3
Frais de voyage	271,2	104,5	352,6	248,1	81,4
Consultants	24,2	—	19,6	19,6	(4,6)
Information	345,1	240,0	459,3	219,3	114,2
Location et entretien des locaux	1 109,1	873,3	1 855,4	982,1	746,4
Location d'aéronefs	1 491,1	1 064,0	2 932,0	1 868,0	1 449,9
Location et entretien des véhicules	602,3	519,5	1 209,7	690,2	607,4
Communications	279,7	366,0	675,6	309,6	395,9
Fournitures et services divers	338,6	273,6	916,1	642,5	577,5
Fret et dépenses connexes	279,6	45,0	215,5	170,5	(64,1)
Mobilier et matériel	279,7	162,0	343,4	181,4	63,7
Total	32 880,3	23 290,9	53 893,3	30 602,4	21 013,0

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er avril 1997
au 31 mars 1998

(Dollars des États-Unis)

	<u>1er avril au</u> <u>31 décembre 1997</u>	<u>1er janvier au</u> <u>31 mars 1998</u>
A. <u>Dépenses de personnel</u>		
<u>Officiers de liaison militaire</u>	456 200	198 200
Les montants prévus doivent couvrir l'indemnité de subsistance (missions) (392 500 dollars), l'indemnité d'habillement (2 200 dollars) et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (25 500 dollars) de 17 officiers de liaison militaire déployés dans la zone de la mission. Sur ce nombre, 12 doivent être relevés entre le 1er avril et le 31 décembre. Les frais de voyage dans le cadre du déplacement et du déploiement des observateurs militaires sont estimés à 36 000 dollars.		
<u>Observateurs de police civile</u>	1 034 200	360 900
Les montants indiqués à cette rubrique doivent couvrir l'indemnité de subsistance (missions) mensuelle de 53 agents de la police civile pour la période du 1er avril au 30 juin 1997 (395 500 dollars) et de 38 agents de la police civile pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1997 (573 300 dollars), ainsi que leur indemnité d'habillement (5 400 dollars). Au cours de la prochaine période du mandat, il sera procédé à la relève de 20 de ces agents. Les frais correspondant au déplacement et au déploiement sont estimés à 60 000 dollars.		
<u>Concours extérieurs divers</u>	4 282 800	1 426 900
Les montants prévus à cette rubrique ont trait aux arrangements contractuels concernant 106 Volontaires des Nations Unies qui participent à diverses activités de vérification (4 006 800 dollars). Le montant de 4 200 dollars par mois prévu à ce titre correspond aux frais de voyage et d'assurance et aux indemnités. Est inclus dans les prévisions de dépenses un montant de 276 000 dollars pour les services de sécurité contractuels dans toute la zone de la mission.		
<u>Personnel international et personnel local</u>	13 974 300	4 729 400
Les montants indiqués doivent couvrir les traitements et dépenses communes de personnel de 328 fonctionnaires : 129 fonctionnaires internationaux (71 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 46 agents des services généraux et 12 agents du Service mobile) et 199 agents locaux (4 administrateurs et 195 agents des services généraux).		

1er avril au
 31 décembre 1997

1er janvier au
 31 mars 1998

L'indemnité mensuelle de subsistance est calculée sur la base du taux journalier de 82 dollars par jour pour le personnel se trouvant déjà dans la zone de la mission. Pour ce qui est des 10 administrateurs nouvellement arrivés, le taux est de 107 dollars par jour les 30 premiers jours et de 82 dollars par jour par la suite. On a appliqué un coefficient de recrutement différé d'environ 22 % au coût des traitements et des dépenses communes de personnel des 11 administrateurs nouvellement arrivés. En outre, des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage entrepris, à des fins de consultation et de coordination, entre le Siège et la zone de la mission (dans les deux sens), ainsi que les frais de voyage dans la région et les environs (104 500 dollars). Les ressources prévues à cette rubrique se répartissent comme suit :

Traitements (personnel international et personnel local)	7 298 400
Dépenses communes de personnel	3 605 700
Indemnité de subsistance (missions)	2 965 700
Autres voyages autorisés	104 500

Total partiel A, dépenses de personnel

19 747 500

6 715 400

B. Dépenses de fonctionnement

Location et entretien des locaux

873 300

266 300

Les montants indiqués correspondent aux frais de location des locaux pour le quartier général de la Mission et les bureaux régionaux et sous-régionaux dans tout le territoire guatémaltèque (454 900 dollars). Sont également incluses les sommes nécessaires aux entrepôts, aux parkings et aux sites des répéteurs. Des montants sont également prévus pour des travaux de rénovation visant à regrouper tous les services du quartier général dans un seul bâtiment (il s'agit d'une dépense non renouvelable) (175 000 dollars); des travaux de rénovation mineurs des locaux et sites de communication existants (76 400 dollars); les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (58 100 dollars); le carburant pour les groupes électrogènes (21 600 dollars); les services d'entretien (60 300 dollars); et l'entretien des groupes électrogènes et les fournitures y relatives (27 000 dollars).

Location d'avions

1 064 000

401 300

Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de continuer de louer un avion de type Twin Otter pour neuf mois, ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du Guatemala et permettra de faire face à certaines urgences, notamment les évacuations sanitaires. Les calculs se fondent sur un tarif forfaitaire de 27 000 dollars par mois pour 20 heures de vol

1er avril au
31 décembre 1997

1er janvier au
31 mars 1998

(243 000 dollars) et sept heures supplémentaires par mois à raison de 1 206 dollars de l'heure (76 000 dollars), plus l'assurance et les indemnités (70 000 dollars). Pour accéder aux zones reculées qu'il est impossible d'atteindre par la route ou par avion, des crédits ont été prévus pour utiliser un hélicoptère de manoeuvre de taille moyenne, à raison de 60 heures par mois au tarif mensuel forfaitaire de 75 000 dollars (675 000 dollars).

Véhicules et coûts y afférents 519 500 172 000

Les montants prévus à cette rubrique correspondent aux frais de location, selon les besoins, de camions et autres véhicules du même type pour transporter le matériel lourd dans toute la zone de la mission (8 300 dollars). Les calculs se fondent sur une utilisation de deux jours par mois environ à un coût estimé à 460 dollars par jour. Le coût des réparations, de l'entretien et des pièces détachées pour l'ensemble du parc de 214 véhicules dans la zone de la mission est estimé à 295 000 dollars; le coût de l'assurance (locale et mondiale) à 24 700 dollars; et celui des carburants et lubrifiants à 191 600 dollars.

Transmissions 366 000 112 900

Les montants indiqués correspondent au coût des abonnements et des communications par les réseaux INMARSAT et INTELSAT (118 800 dollars), celui des communications téléphoniques (54 300 dollars), de l'envoi par courrier de la valise diplomatique et de divers services postaux (9 000 dollars). Les montants prévus couvrent également les pièces de rechange et fournitures nécessaires pour l'entretien ou le remplacement des pièces défectueuses de divers appareils de communications (77 400 dollars), ainsi que les frais de location, d'entretien et de service du matériel de communications par des entreprises extérieures (106 500 dollars).

Fournitures et services divers 273 600 91 200

Les montants indiqués doivent couvrir divers services dont le coût est estimé à 99 900 dollars, notamment l'entretien du mobilier et du matériel de bureau (36 000 dollars); les traitements médicaux, y compris les demandes d'indemnisation et règlements (48 600 dollars); et les frais de représentation (6 300 dollars). Le montant au titre des fournitures diverses est estimé à 182 700 dollars et doit couvrir la papeterie et les fournitures de bureau (36 900 dollars); les fournitures médicales (18 000 dollars); les fournitures sanitaires et articles de nettoyage (14 400 dollars); les fournitures électriques (10 800 dollars); les abonnements (6 300 dollars); et d'autres dépenses diverses, notamment les logiciels et licences de traitement électronique des données, les fournitures de sécurité et autres fournitures diverses, selon les besoins (66 600 dollars).

Fret et dépenses connexes 45 000 15 000

/ . . .

1er avril au
 31 décembre 1997

1er janvier au
 31 mars 1998

Les montants indiqués doivent couvrir le fret prévu entre le quartier général de la Mission et les bureaux régionaux et auxiliaires, ainsi qu'entre New York et Guatemala.

<u>Information</u>	240 000	80 000
------------------------------	---------	--------

Aux termes des accords de paix, l'information est l'une des quatre fonctions à entreprendre dans le cadre de la vérification, des bons offices et des services consultatifs. Les montants prévus à ce titre doivent couvrir les campagnes et spots publicitaires à la radio, y compris la production et la diffusion de programmes radio en espagnol et dans les langues autochtones dans tout le pays (100 000 dollars); la production de vidéos spécialisées sur l'oeuvre de la Mission (60 000 dollars); et la production et la diffusion de publications (15 000 dollars). Ces montants doivent également couvrir les services contractuels pour la revue de presse, les services photographiques, la publicité et la promotion; et la production d'affiches et de suppléments bimensuels à des journaux locaux sur les activités de la MINUGUA, ainsi que l'organisation de manifestations spéciales (65 000 dollars).

<u>Mobilier et matériel</u>	162 000	54 000
---------------------------------------	---------	--------

Les montants indiqués doivent permettre d'acheter diverses pièces de mobilier et de matériel de bureau.

Total partiel B, dépenses de fonctionnement	<u>3 543 400</u>	<u>1 192 700</u>
---	------------------	------------------

Montant total des dépenses	<u><u>23 290 900</u></u>	<u><u>7 908 100</u></u>
--------------------------------------	--------------------------	-------------------------

ANNEXE II

Effectifs requis et catégories de personnel

	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total partiel	Total, personnel international	Administrateurs recrutés localement		Total partiel	Agents des services généraux recrutés localement	Total personnel local	VNU
												P-3	P-2				
Bureau du Directeur de la Mission	1	—	—	2	—	2	5	—	1	1	6	—	—	—	4	4	—
Secteurs de vérification																	
Droits de l'homme	—	—	1	2	2	1	6	—	2	2	8	—	—	—	3	3	2
Affaires autochtones	—	—	1	2	1	—	4	—	1	1	5	1	—	1	4	5	2
Questions socio-économiques et situations agraires	—	—	1	2	1	—	4	—	—	—	4	1	—	1	4	5	2
Renforcement du pouvoir civil	—	—	1	2	1	1	5	—	—	—	5	—	—	—	5	5	2
Réinstallation et intégration	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	2	1	—	1	2	3	—
Cessez-le-feu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Coordonnateur sur le terrain	—	1	—	—	—	1	2	—	1	1	3	—	—	—	2	2	1
Total partiel	1	1	5	11	5	5	28	—	5	5	33	3	—	3	24	27	9
Bureaux régionaux																	
Coordonnateurs régionaux	—	—	—	8	6	—	14	—	10	10	24	—	—	—	78	78	96
Affaires politiques/ Administrateur chargé des opérations	—	—	—	—	9	—	9	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	8	15	—	23	—	10	10	33	—	—	—	78	78	96
Autres bureaux d'appui																	
Officier supérieur de liaison militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—
Officier supérieur de liaison pour la police	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—
Bureau du porte-parole	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—
Service juridique	—	—	1	—	1	—	2	—	1	1	3	—	—	—	—	—	—
Bureau d'assistance technique	—	—	1	1	—	—	2	—	1	1	3	—	—	—	1	1	—
Bureau de l'information	—	—	1	—	2	1	4	—	1	1	5	—	1	1	3	4	1
Administration	—	1	1	3	6	—	11	12	26	38	49	—	—	—	88	88	—
Total partiel	—	1	5	4	9	1	20	12	31	43	63	—	1	1	93	94	1
Total des effectifs requis	1	2	10	23	29	6	71	12	46	58	129	3	1	4	195	199	106
Effectifs précédemment autorisés	1	2	8	15	26	8	60	27	39	66	126	—	—	—	140	140	106
Effectifs additionnels requis	—	—	2	8	3	(2)	11	(15)	7	(8)	3	3	1	4	55	59	—

11111